



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

perspectives

Question écrite n° 70337

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la nécessité de renforcer l'effort français de coopération culturelle dans les pays d'Afrique subsaharienne. Le réseau d'information IBISCUS, qui fédérait cinquante centres de documentation en France et en Afrique subsaharienne, a en effet récemment cessé de fonctionner en raison de la fin à l'aide accordée à ces organismes. Ces centres, qui regroupaient des structures aussi diverses que le centre de documentation du Centre international de l'enfance et de la famille, l'Observatoire géopolitique des drogues ou le centre de documentation du Centre français pour la population et pour le développement, contribuaient utilement, en rassemblant un patrimoine documentaire unique relatif au développement, à lutter contre le sous-développement et à diffuser la culture française dans les pays d'Afrique subsaharienne. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet et de lui indiquer les éventuelles mesures qu'il entend prendre en faveur de ces centres de documentation.

Texte de la réponse

IBISCUS, association créée en 1983 à l'initiative du ministère de la coopération pour regrouper et gérer en réseau l'information documentaire francophone - sans autre bibliothèque que virtuelle - sur le développement, a accompli dans le passé un travail remarquable, mais traversait depuis plusieurs années une crise interne qui s'est aggravée en 2000, au point d'en rendre la gestion impossible. De plus, les conditions ont considérablement évolué depuis vingt ans : les recherches sur le développement se sont démultipliées dans de nombreux lieux et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a radicalement modifié l'accès à la documentation. C'est dans ces conditions que le ministère des affaires étrangères a été amené, comme avant lui d'autres institutions partenaires, à tirer les leçons de ce blocage et à décider de se retirer d'Ibiscus. La conséquence de cette décision est, à court terme, la dissolution de l'association. Le ministère des affaires étrangères veille néanmoins à ce que le processus se déroule dans le strict respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de chacun, et que les intérêts des salariés soient préservés au mieux. Dans ce contexte global, le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie ont rappelé l'importance qu'ils attachent à l'information documentaire sur et pour le développement avec le triple souci de : mettre en cohérence l'offre française dans le domaine de l'information sur et pour le développement, en tenant compte de l'évolution des technologies de l'information ; sauvegarder et développer le patrimoine documentaire ainsi que pérenniser certaines activités de service public conduites jusqu'à présent par Ibiscus ; moderniser le dispositif en confiant l'animation des réseaux documentaires et des lieux de production de connaissances pour et sur le développement aux centres de recherches, aux universités et à la société civile, et non à l'Etat directement, qui conserve cependant une responsabilité éminente d'impulsion et de cofinancement. Dans cet esprit, le ministre délégué à la coopération et à la francophonie et le ministre de la recherche ont confié une mission à deux spécialistes, à la compétence et à la légitimité indiscutables, pour réfléchir rapidement à un nouveau dispositif de documentation physique et virtuel sur et pour le développement qui devra éviter les défauts de structure qui ont abouti aux dysfonctionnements

d'Ibiscus tout en permettant un réel transfert Nord-Sud. Leur mission est en cours. Ils devraient rendre prochainement de premières conclusions. Sur la base de ces conclusions, le ministère des affaires étrangères appuiera la mise en place d'un nouveau dispositif, en concertation étroite (sous forme d'une table ronde) avec les divers partenaires intéressés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70337

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6992

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 447